

SECRETARY-GENERAL'S PEACEBUILDING FUND
MODELE DE DOCUMENT DE PROJET



DOCUMENT DE PROJET PBF

Longueur : Max. 12 pages (plus page de couverture et annexes)

Pays : Côte d'Ivoire	
TITRE DU PROJET : Appui à la consolidation du désarmement communautaire, de la réintégration des ex-combattants et de la RSS en Côte d'Ivoire	
NUMERO Project / MPTF Gateway: 00108201 (PBF/IRF:200)	
Modalité de financement PBF: <input type="checkbox"/> IRF <input checked="" type="checkbox"/> PRF	Si le financement passe par un Fonds Fiduciaire ("Trust fund"): <input type="checkbox"/> Fonds fiduciaire pays <input type="checkbox"/> Fonds fiduciaire régional Nom du fonds fiduciaire :
Liste de toutes les agences récipiendaires des fonds PBF (en commençant par l'agence chef de file), avec le type d'organisation (ONU, ONG etc.): - Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)	
Liste d'autres partenaires de mise en œuvre (gouvernementaux ou non-gouvernementaux):	
Institutions Nationales : - Ministère d'État, Ministère de la Défense ; - Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité, - Ministère du Plan et du Développement, - Ministère de la Solidarité de la Cohésion Sociale et de la Lutte Contre la Pauvreté ; - Ministère de l'Agriculture et du Développement rural ; - Secrétariat du Conseil National de Sécurité (S-CNS) ; - ComNat-ALPC ; - Commission défense de l'Assemblée Nationale ; - Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDHCI);	
Organisations internationales et Organisations de la Société Civile (OSC) - Organisations de la Société Civile (OSC).	
Date estimative de début du projet¹: 01 Novembre 2017	
Durée du projet en mois :² 38 mois (31 décembre 2020)	
Zones géographiques de mise en œuvre du projet : Couverture nationale avec des interventions ciblées dans les zones encore sensibles du Centre (Bouaké), du Nord (Korhogo) l'Ouest (Man, Duékoué) et d'Abidjan et celles abritant des centres de secours d'Urgence : Dabou, Bassam, Soubré, Guiglo et Séguéla.	
Est-ce que le projet fait part d'une des fenêtres prioritaires spécifiques du PBF : <input type="checkbox"/> Initiative de promotion du genre <input type="checkbox"/> Initiative de promotion de la jeunesse <input checked="" type="checkbox"/> Transition entre différentes configurations de l'ONU (e.g. sortie de la mission de maintien de la paix) <input type="checkbox"/> Projet transfrontalier ou régional	

¹ Note: actual commencement date will be the date of first funds transfer.

² Maximum project duration for IRF projects is 18 months, for PRF projects – 36 months.

Budget total du projet PBF* (par agence récipiendaire) :**PNUD****Budget initial PNUD \$1,500,000****1er Budget additionnel PNUD (2018): \$750,000****2ème Budget additionnel PNUD (2019): \$400 000****Budget total PNUD: \$2,650,000****Total PBF: 2,650,000 \$US****Le budget total approuvé et le transfert de la deuxième tranche, ou toute tranche subséquente sont conditionnelles, et sujettes à l'approbation de PBSO, et à la disponibilité des fonds dans le compte de PBF***Toute autre source de financement existant pour le projet (montant et source) :****Apport gouvernemental : 2, 500,000 \$US (Appuis aux formations des ex-combattants, à l'organisation des Dialogues Socio-Sécuritaire et au renforcement des capacités des Comités Civilo-Militaires)****Autre : 2, 000,000 \$US (A mobiliser auprès des autres partenaires tels que la JICA, la GIZ.)****Budget total du projet : 7,150,000.00 \$US**

PBF 1ère tranche : (70% du montant initial)	PBF 2ème tranche*: (70% du financement additionnel)	PBF 3ème tranche*: (30% de chaque montant (initial+ additionnel))	PBF 4ème tranche : (70% du 2 -ème montant additionnel)	PBF 5ème tranche : (30% du 2 -ème montant additionnel)
PNUD : \$ 1,050,000.00	PNUD : \$ 525,000.00	PNUD : \$ 675,000.00	PNUD : \$ 280,000.00	PNUD : \$ 120,000.00
(DECAISSE)	(DECAISSE)	(DECAISSE)		

Deux-trois phrases avec une brève description du projet et une explication succincte de la façon dont le projet est rapide, catalytique et tolérant au risque / innovant :

La présente initiative du PNUD s'inscrit dans le cadre global du Programme d'Appui à la Consolidation de la Paix (PACoP) de l'équipe Pays des Nations Unies dans sa composante relative à la consolidation des acquis de la sécurité et dans la dynamique du retrait définitif de l'ONUCI en Côte d'Ivoire. Le projet vise à prévenir la violence armée et à renforcer la confiance entre les populations et les forces de défense et de sécurité, à travers la réintégration socioéconomique durable des ex-combattants, le dialogue socio sécuritaire et la promotion du contrôle démocratique. Sa mise en œuvre permettra le renforcement du rôle des institutions nationales en charge du post-DDR, du désarmement communautaire et de la coordination des actions de gouvernance sécuritaire, et de la participation citoyenne. Cette initiative devra également contribuer de façon catalytique, à la mobilisation des ressources de la contrepartie nationale et bien d'autres partenaires (UE, BAD, Japon), engagés dans la problématique de consolidation des acquis de la sécurité.

Résumez le processus de consultation dans le pays et le processus d'endossement préalable à la soumission à PBSO, y compris à travers la revue / consultation du Comité de pilotage PBF s'il existe.

La formulation du projet a fait l'objet d'une large consultation avec les institutions nationales en charge des questions de DDR, de la RSS, des ALPC, des Droits de l'Homme et de la Cohésion sociale, notamment le Secrétariat du Conseil National de Sécurité (S-CNS), la Commission Nationale de Lutte contre la prolifération et la circulation illicite des armes légères et de petit calibre (ComNat-ALPC), la Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH-CI), le Ministère de la Solidarité de la Cohésion Sociale et de la Lutte Contre la Pauvreté (MSCSLCP) ainsi que les Organisations de la Société Civile nationale engagées dans le processus de consolidation de la paix. Toutes ces institutions ont apporté leurs contributions à la définition des deux axes stratégiques, des résultats attendus, ainsi que des activités à mener dans le cadre du projet, en lien avec l'évolution actuelle du contexte socio-sécuritaire de la Côte d'Ivoire.

Marqueur genre du projet³ : 2

Spécifiez le pourcentage et le montant du budget total du projet alloués aux activités qui ont un lieu direct avec l'égalité entre les sexes / renforcement des capacités des femmes :

La stratégie genre du projet consistera à évaluer l'impact sur les femmes et sur les hommes des activités du projet destinées à répondre à leurs besoins en matière de sécurité et de Droits Humains. Elle cherchera également à promouvoir l'implication et la participation égale des hommes et des femmes dans le désarmement communautaire, la réintégration des ex-combattants, le dialogue socio-sécuritaire et le contrôle démocratique du secteur de la sécurité, la promotion des droits humains. La mise en œuvre de cette stratégie permettra de renforcer la contribution des femmes dans les activités de renforcement de la confiance sociale et de la sécurité pour la consolidation de la paix. Environ 40% du budget du projet sera consacré aux activités de promotion de l'égalité entre les sexes.

Marqueur risque du projet⁴ : 2

Les questions post-DDR en situation post conflit restent très sensibles et parfois complexes puisqu'elles comportent une dimension politique. Ceci confère au projet un risque élevé pour l'attente des résultats.

Sélectionnez le domaine d'intervention prioritaire (« focus area ») de PBF qui résume le mieux le sujet du projet (choisissez seulement un domaine⁵) : 1.1

Le cas échéant, le résultat de l'UNDAF auquel le projet contribue :

Le cas échéant, **Objectif de Développement Durable** auquel le projet contribue :

Type de soumission :

Nouveau projet

Révision de projet

S'il s'agit d'une révision de projet, sélectionnez tous les changements qui s'appliquent et fournissez une justification brève en bas :

Extension de la durée : Durée additionnelle du projet en mois : 02 mois (jusqu'au 31 décembre 2020).

Le délai et le montant supplémentaire permettra d'initier 05 dialogues socio-sécuritaires, d'accompagner l'élaboration et la mise en œuvre des Plans d'actions des Comités Civilo-Militaires ainsi que la réalisation de 05 dialogues intercommunautaires et les réponses nécessaires aux besoins exprimés par les communautés en conflit.

Changement de résultat / sujet :

Changement de l'allocation budgétaire entre résultats ou augmentation de plus de 15% par catégorie de budget :

Budget PBF additionnel : Budget additionnel par agence récipiendaire :

PNUD : USD 400,000.00

³ Score 3 pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif principal (minimum 80% du budget total est alloué à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).

Score 2 pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif significatif (minimum 30% du budget qui va à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes)

Score 1 pour les projets qui contribuent d'une certaine manière à l'égalité entre les sexes, mais pas de manière significative (moins de 15% du budget total).

⁴ 0 = risque faible pour l'attente des résultats

1 = risque moyen pour l'attente des résultats

2 = risque élevé pour l'attente des résultats

⁵ (1.1) Réforme du Secteur de la Sécurité, (1.2) État de droit, (1.3) DDR, (1.4) Dialogue politique

(2.1) Réconciliation nationale ; (2.2) Gouvernance démocratique ; (2.3) Prévention/gestion des conflits

(3.1) Création d'emplois ; (3.2) Accès équitable aux services sociaux

(4.1) Renforcement des capacités nationales de l'État ; (4.2) Prolongement de l'autorité de l'État/de l'administration locale ;

(4.3) Gouvernance des ressources de consolidation de la paix et Secrétariat PBF

Justification courte pour la révision :

Conscient que les dialogues socio sécuritaires représentent le cadre privilégié où les FDS et les populations civiles diagnostiquent les sources de leurs désaccords et méfiances et y cherchent les solutions idoines pour renforcer la confiance mutuelle et au vu des résultats probants des dialogues socio-sécuritaires déjà réalisés dans les 34 localités notamment au niveau de l'amélioration des relations entre les populations civiles et les forces de sécurité, le gouvernement a décidé de poursuivre l'installation des CCM dans tous les 108 chefs-lieux de départements que compte la Côte d'Ivoire. Un arrêté ministériel vient d'être signé par le Ministre de l'intérieur pour définir le cadre légal de ces comités afin qu'ils soient un organe opérationnel des comités départementaux de sécurité qui aident le préfet dans sa gouvernance sécuritaire au niveau local.

En effet, les récents affrontements (le 19 février à Botro ; le 14 mai 2019 à Sipilou) entre Forces de Défense et de Sécurité et populations civiles se sont déroulés dans des localités où le dialogue socio sécuritaire ne s'était pas encore tenu, donc dépourvues de CCM. Selon l'étude de perception commanditée par le Secrétariat Technique du PBF et réalisée en janvier 2018 par l'ENSEA, 27,72% de la population affirment n'avoir pas du tout confiance aux forces de défense et de sécurité. Ce manque de confiance continue d'alimenter les conflits entre FDS et civils.

C'est le cas de la ville de M'Bahiakro en mars 2018 dans le centre du pays où les élèves s'en sont pris vertement à la gendarmerie, qui hébergeait dit-on l'auteur d'un crime rituel sur une élève âgée de 15 ans. Également en mai 2019 à Sipilou, des jeunes de la localité ont saccagé le poste de police des forces de sécurité, expliquant que ce mouvement d'humeur est consécutif à de prétendus rackets dont se seraient rendus coupables des agents de sécurité.

Contrairement à ces localités, les activités civilo-militaires des CCM ont contribué à la bonne collaboration entre civils et FDS dans les localités où il existe des CCM, la sécurité s'est améliorée du fait du renforcement de la confiance entre les deux entités. Selon les leaders locaux de Séguéla, avant la mise en place du Comité Civilo-Militaire (CCM) de Séguéla, l'insécurité avait atteint un seuil élevé où il ne se passait pas de jour sans vols à main armée ou cambriolages de domiciles par manque de collaboration entre les communautés et les FDS. Comme l'a témoigné l'Imam de la grande mosquée en ces termes : " il n'y a jamais eu ici à Séguéla ce type d'échanges pour savoir que les FDS sont là pour notre sécurité et que notre collaboration avec elles contribuerait à nous sécuriser davantage. Pour nous, ils étaient là pour nous mettre en prison et nous tuer comme ce fut le cas pendant la crise. Maintenant, grâce à cette formation, nous avons compris la nécessité de collaborer avec les FDS pour notre propre sécurité". Cette étroite collaboration entre les communautés et les FDS a permis de démanteler un gang à Séguéla contribuant ainsi à réduire les cas de vols et autres formes de braquages.

La jeunesse d'Agboville qui projetait d'attaquer le Centre de Secours d'Urgence (CSU) de la protection civile dont le personnel est composé d'ex-combattants intégrés, les accusant de passivité lors de l'incendie de leur marché, ont abandonné leur projet d'attaque après le dialogue socio sécuritaire qui a permis aux agents de la protection civile d'expliquer les limites de leur intervention le jour de l'incendie.

Dans ces circonstances et vu les tensions qui de plus en plus sont perceptibles en prélude aux élections de 2020, cet amendement permettra au projet de poursuivre des dialogues socio-sécuritaires supplémentaires, dans cinq nouvelles localités dans les zones non encore couvertes, de manière flexible pour pouvoir répondre rapidement aux besoins qui se présentent. En même temps, pour consolider les acquis des dialogues socio-sécuritaires, des activités connexes, comme les diagnostics socio sécuritaires, des projets à impact rapide issus des diagnostics socio-sécuritaires, ainsi que le renforcement des capacités des forces de sécurité, des leaders communautaires particulièrement des guides religieux sur les nouvelles menaces notamment l'extrémisme violent et le terrorisme, et la mise en œuvre des plans d'action des CCM seront également appuyées.

Toujours dans la dynamique de prévention et de résolution pacifique, participative et inclusive des conflits intercommunautaires, le dialogue intercommunautaire s'est illustré comme un véritable outil/mécanisme au niveau local. En effet, dans les localités où se sont tenus des dialogues intercommunautaires au cours des années 2017 et 2018, aucun affrontement communautaire n'a été enregistré après lesdits dialogues. Pourtant, ces localités étaient reconnues pour la récurrence en matière d'affrontements intercommunautaires.

Par contre, l'on a assisté à des affrontements intercommunautaires dans des localités non encore couvertes par ce type d'activités comme ce fut le cas récemment à Béoumi le 15 Mai 2019 à la suite d'une altercation entre un jeune Baoulé et un jeune Malinké. Cet affrontement intercommunautaire entre communauté autochtone Baoulé et communauté Malinké a fait 14 morts, 108 blessés et plus 300 déplacés⁶. Cela dénote de l'impact positif des dialogues intercommunautaires sur les conflits communautaires qui perturbent la cohabitation, la paix et la cohésion sociale.

Au vu de l'utilité des dialogues intercommunautaires dans la pacification de la vie communautaire et les tensions qui augmentent dans la période électorale, le Ministère en charge de cohésion sociale s'est fortement engagé avec ses partenaires dans la prévention et la gestion pacifique des conflits en organisant systématiquement des dialogues intercommunautaires dans les zones à fortes tensions communautaires selon les moyens disponibles. Ainsi, avec le financement additionnel le projet sera à mesure d'appuyer les acteurs locaux dans la réalisation de 05 dialogues intercommunautaire additionnels dans de nouvelles localités à forte tension communautaire.

En effet, à l'occasion du départ de l'ONUCI de la Côte d'Ivoire, les activités résiduelles ont été reprises par l'UNCT avec un leadership assuré par le PNUD. C'est le cas des dialogues intercommunautaires qui demeurent un outil privilégié d'échanges entre les communautés pour résoudre leurs différends. De par son statut de neutralité et pour avoir donné des résultats positifs dans la consolidation de la paix, les communautés apprécient les initiatives de ce genre des organisations des Nations unies car elles apportent une solution à leurs problèmes.

⁶ <http://www.cndh.ci/?fichier=detailart&idart=847&rub=183>

SIGNATURES DU PROJET :

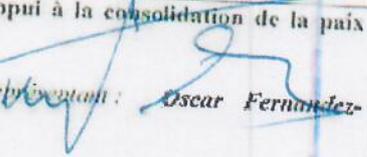
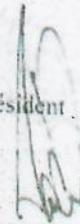
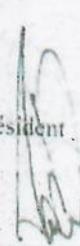
<i>(Pour les projets financés par l'IRF)</i>	
<p>Entité bénéficiaire de l'ONU</p> <p>Nom du Représentant : <i>Jonas Mfouatie</i></p> <p>Signature </p> <p>Nom de l'Agence : PNUD</p> <p>Date et cachet : 28/10/2019 </p>	<p>Représentant des autorités nationales</p> <p>Nom du Représentant du Gouvernement : <i>Kaba Nialé</i></p> <p>Signature </p> <p>Titre : <i>Ministre du Plan et du Développement</i></p> <p>Date et cachet : 28/10/19 </p>
<p>Bureau d'appui à la consolidation de la paix (PBSO)</p> <p>Nom du Représentant : <i>Oscar Fernandez-TARANCO</i></p> <p>Signature </p> <p>Bureau d'appui à la consolidation de la paix, New York</p> <p>Date et cachet</p>	<p>Coordonnateur Résident (CR)</p> <p>Nom du Représentant : <i>Jean Marie Vianny Yaméogo</i></p> <p>Signature </p> <p>Bureau du Coordonnateur Résident</p> <p>Date et cachet : 31/10/19 </p>

Table des matières :

I. CONTEXTE RELATIF A LA CONSOLIDATION DE LA PAIX ET JUSTIFICATION DU FINANCEMENT PAR LE FONDS	7
A) CONTEXTE RELATIF A LA CONSOLIDATION DE LA PAIX	7
B) ÉTAT DES LIEUX DES ACTIVITES RELATIVES A LA CONSOLIDATION DE LA PAIX ACTUELLEMENT EN COURS ET DEFICITS A COMBLER :	11
C) JUSTIFICATION DU FINANCEMENT PAR LE MECANISME DE FINANCEMENT DES INTERVENTIONS RAPIDES (IRF).....	13
II. OBJECTIF DU SOUTIEN DU FONDS ET MISE EN ŒUVRE	15
A) RESULTATS DU PROJET, THEORIE DE CHANGEMENT, ACTIVITES, CIBLES ET ENCHAINEMENT	15
B) CAPACITE DES ENTITES DE L'ONU BENEFICIAIRES ET DES PARTENAIRES D'EXECUTION.....	29
III. GESTION ET COORDINATION	30
A) GESTION DU PROJET :	30
B) GESTION DES RISQUES	32
C) SUIVI ET EVALUATION	33
D) DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES.....	34
ANNEXE A : RESUME DE PROJET (A FOURNIR AU BUREAU DU MPTF SOUS FORMAT WORD)	37
ANNEXE B – CADRE DE RESULTATS DU PROJET IRF	40

I. Contexte relatif à la consolidation de la paix et justification du financement par le Fonds

a) Contexte relatif à la consolidation de la paix

La Côte d'Ivoire se relève résolument de la décennie de conflit militaro-politique qui a ébranlé le tissu social et entamé les gains du pays en matière de développement. Le gouvernement a entrepris avec l'appui des Nations Unies et des autres partenaires des actions pour consolider la paix et la stabilité dans le pays. La situation sécuritaire s'est améliorée, avec un indice de sécurité qui est passé de 3,8 en 2011 à 1,00 en 2018⁷. L'organisation de l'élection présidentielle d'octobre 2015 s'est déroulée dans un climat apaisé. Les élections législatives de décembre 2016, qui ont enregistré la participation de l'opposition, se sont aussi tenues dans un environnement apaisé. Le pays s'est doté en 2016 de nouveaux cadres d'intervention pour piloter les actions de solidarité, de cohésion sociale et d'assistance aux victimes et consolider le processus de réconciliation nationale en cours.

Malgré ces avancées, la Côte d'Ivoire continue de faire face à des défis majeurs qui, s'ils ne sont pas adressés, pourraient avoir un impact sur les acquis en matière de consolidation de la paix ainsi que sur le redressement économique du pays amorcé depuis 2012. Le renforcement de la gouvernance sécuritaire et de la consolidation de la cohésion sociale reste au cœur de cette dynamique.

Dans le domaine de la Sécurité, malgré les progrès enregistrés dans la mise en œuvre de la réforme du secteur, les capacités limitées des structures nationales en charge de conduire et de coordonner les interventions de post-DDR, du désarmement communautaire et de la RSS entravent encore le renforcement de la gouvernance sécuritaire. Le renforcement des capacités institutionnelles et opérationnelles des forces de défense et de sécurité, leur permettant d'exercer pleinement leur mission républicaine, constitue également un défi. En outre, les opportunités de formation professionnelle et d'emploi pour les jeunes, y compris les ex-combattants qui n'ont pu intégrer l'armée, sont trop limitées pour favoriser leur insertion socio-économique durable. Il en est de même de l'entrepreneuriat et du développement de la microentreprise qui souffrent d'un manque d'accompagnement technique et financier adéquat. En effet, sur une cible initiale de 74 000, environ 69 472 ex-combattants soit

⁷ Conseil national de sécurité (CNS), 2017

93,88%, dont 8% de femmes, ont pu bénéficier du DDR. Malgré la réussite de ce processus DDR, les ex-combattants, y compris ceux qui ont été déjà réintégrés dans des activités économiques et dans l'administration publique, ont continué de représenter une menace pour la sécurité et la paix au niveau national. Les derniers mouvements d'humeur des 8 400 militaires des Forces Armées de Côte d'Ivoire de janvier et mai 2017 et les récentes revendications des ex-combattants démobilisés, notamment à Bouaké et dans d'autres localités de l'intérieur du pays, qui ont quasiment paralysé les activités économiques, constituent une illustration parfaite de la fragilité et de la volatilité de la situation sécuritaire dans le pays.

La fragilité est accentuée par le contrôle inadéquat des armes légères et de petit calibre (ALPC) qui continuent de circuler illégalement. Les armes collectées par les institutions nationales (ADDR, ComNat-ALPC et CCSR), estimées à environ 50 000, restent en deçà des 101 300 armes en circulation illicites dénombrées à la fin de la crise postélectorale⁸. La participation des communautés, y compris les jeunes et femmes, aux opérations de collecte d'armes reste insuffisante du fait de la méfiance et des réponses au dépôt des ALPC en deçà des attentes des déposants volontaires.

Par ailleurs, les capacités des institutions de gouvernance, notamment la commission sécurité et défense de l'Assemblée Nationale ainsi que celles des organisations de la société civile, demeurent insuffisantes pour leur permettre d'exercer pleinement leur fonction de contrôle des réformes initiés dans le secteur.

Le rétablissement de la confiance entre les forces de défense et de sécurité et les populations, y compris les femmes et les jeunes, demeure encore un défi. En effet, depuis la normalisation de la situation socio-politique caractérisée par le redéploiement général de l'administration publique et particulièrement des forces de défense et de sécurité après la crise post-électorale sur l'ensemble du territoire, force est de constater une vive tension entre la population civile et les FDS. Les FDS accusent les civiles et particulièrement la jeunesse du non-respect de l'autorité de l'Etat et des règles administratives. Quant aux civils, ils accusent les FDS d'avoir pris part au conflit armé au détriment de leur rôle de protection à leur égard, d'abus d'autorité, d'intolérance et d'injure à l'égard de la communauté - d'où la crise de confiance entre les deux entités.

Pour répondre à ce défi, depuis 2013, plusieurs actions ont été menées, notamment des dialogues socio sécuritaires dans 34 villes de la Côte d'Ivoire (Bouaké, Guiglo, Divo, Bouna, Korhogo, Gagnoa...). Ces activités de dialogues socio sécuritaires et celles menées par les 34 CCM ont contribué à améliorer la confiance entre les FDS et populations civiles dans ces localités. De nombreux témoignages de jeunes et d'agents des FDS notamment à Divo, Séguéla, Dabou, Agboville, Taï illustrent bien ce regain de confiance entre ces acteurs. Ces témoignages ont été recueillis lors des missions de suivi dans ces zones cibles. Les femmes occupent une place de choix dans ces activités. En effet, sur 34 CCM, 5 sont présidés par les femmes. Les rencontres régulières des CCM offrent l'opportunité aux femmes d'adresser leurs problèmes et de trouver des solutions. En ce qui concerne les dialogues intercommunautaires, un groupe de travail composé uniquement de femmes permet d'apporter des réponses aux problèmes spécifiques des femmes.

A la suite de ces échanges, les projets à impact rapide sont financés prioritairement pour les femmes. Comme illustrations, à Séguéla, la franche collaboration entre les FDS et la population civile suite à la participation des FDS et leaders communautaires au dialogue socio sécuritaire de la localité a permis l'arrestation d'un gang de 5 bandits dont une femme qui sévissait dans la ville. A Divo, l'activité de sensibilisation sur la collaboration entre les FDS et les civils du CCM auprès de 127 jeunes, suivi du nettoyage conjoint (FDS-Civils) du centre de santé de la ville a permis de freiner la volonté de ces jeunes qui avaient pour objectif d'incendier la gendarmerie d'Hiré suite au décès d'un des leurs à un poste de contrôle des FDS. A Taï, ce sont 17 conflits entre les agents des FDS et les populations d'une part, et entre les FDS elles-mêmes d'autre part, qui ont été directement résolus par l'intermédiation

⁸ Small arms survey 2010

directe du CCM. Ce qui a été salué par le Préfet de Taï qui selon lui, dispose désormais d'un important outil d'aide à la prévention et à la résolution des conflits dans sa circonscription.

Au vu des résultats enregistrés, les dialogues socio sécuritaires et les actions civilo-militaires réalisées par les CCM restent un bon moyen de renforcement de la confiance et de la collaboration entre les FDS et les populations civiles. En vue de pérenniser cet important outil, un projet d'arrêté est validé par le Conseil National de Sécurité et le Ministère de l'Intérieur et de la sécurité afin de renforcer la mise en place et le rôle des CCM au niveau local en tant qu'organe opérationnel des Comités Départementaux de Sécurité. Cet arrêté prévoit la mise en place des CCM dans les autres chefs lieu de département en vue de doter les 108 départements que compte la Côte d'Ivoire. Pour ce faire, le S-CNS apporte désormais un appui technique et financier à hauteur d'environ 50% du budget de mise en place et d'opérationnalisation des CCM et accompagne également leurs actions sur le terrain.

Malgré ces bons résultats et cet engagement du gouvernement, on a enregistré ces derniers mois des violences entre les FDS et les populations civiles dans les localités où il n'existe pas encore de CCM, se soldant parfois par des affrontements entre FDS et civils et la destruction d'infrastructures sécuritaires (poste de sécurité, brigade de gendarmerie, commissariat de police, etc.). Les exemples ci-dessous témoignent du malentendu entre FDS et population civile dans certaines localités de la Côte d'Ivoire :

- le 13 février 2019, le commissariat de Botro a été saccagé suite à une manifestation des élèves du lycée qui demandaient la reprise des cours ;
- en mai 2019, une manifestation des populations d'Attécoubé dans l'Ouest d'Abidjan contre l'insécurité, s'est muée en un violent affrontement entre les forces de l'ordre et populations civiles ;
- le 14 mai 2019, à Sipilou, suite à une bavure policière ayant occasionné le décès d'un jeune conducteur de moto-taxi, les populations se soulèvent, incendient le poste de police et saccagent des biens publics et privés ;

Par ailleurs, on relève que les élections locales sont généralement sources de tension entre population et FDS. En effet, lors du récent processus électoral, les actions de sécurisation menées par les FDS ont été très parfois mal comprises et interprétées par les communautés qui mettent parfois en doute leur impartialité. Cette situation a été parfois à l'origine de nombreux affrontements entre ces deux entités.

Au regard donc des enjeux électoraux de 2020 et de la recrudescence des violences entre les FDS et les civils dans les zones non encore couvertes par les dialogues socio-sécuritaires et les actions civilo-militaires des CCM, il est nécessaire d'étendre ces activités dans de nouvelles localités afin de renforcer la confiance entre les populations et les FDS pour une paix durable.

En matière de solidarité et de cohésion sociale, des avancées significatives ont été également enregistrées à travers les dialogues intercommunautaires qui constituent un cadre d'échange entre les communautés en conflit dans une localité. Ainsi, lors de ces dialogues, les communautés diagnostiquent elles-mêmes les sources de leurs conflits et proposent des solutions et recommandations idoines pour le règlement desdits conflits. Un comité de suivi de ces recommandations est mis en place par la suite, pour veiller à leur application effective.

Malgré ces avancées, les moteurs de conflit et des poches de vulnérabilité persistent néanmoins à Abidjan et dans certaines zones du pays, principalement à l'Ouest, au Sud-ouest et Centre-nord, où la cohésion sociale reste encore fragile. Ces tensions sont souvent à l'origine de conflits et de déplacements des populations et représentent une menace pour la cohésion sociale et la paix. C'est le cas des affrontements communautaires de mars 2016 entre agriculteurs et éleveurs à Bouna (région nord-est), qui ont occasionné 33 morts et 3000 déplacés. La recrudescence des conflits notamment communautaires (Azaguié, Gandié, Gouindébé etc.) impliquant les jeunes qui représentent 77% de la population, les ex-combattants ayant raté leurs processus de réintégration et les risques de

radicalisation liés très souvent à l'absence de perspectives, constituent également des menaces contre la cohésion sociale. Leur participation ainsi que celles des femmes dans les mécanismes locaux de résolution pacifique des conflits restent faibles.

Face à ces foyers de tensions, depuis 2017, le PNUD a accompagné le Ministère en charge de la solidarité, de la cohésion sociale et de la lutte contre la pauvreté dans l'organisation d'au moins 15 dialogues intercommunautaires dans les localités où persistaient des tensions communautaires, permettant ainsi aux communautés, d'identifier, de s'approprier et de poursuivre les initiatives de prévention, de gestion et de résolution pacifique des conflits. Ces actions ont contribué à faire baisser les tensions communautaires dans les localités où elles ont été initiées. Comme acquis majeurs, il importe de préciser que dans les localités où se sont tenus des dialogues intercommunautaires au cours des années 2017 et 2018, aucun affrontement n'a été enregistré après lesdits dialogues. Pourtant, ces localités étaient reconnues pour la récurrence en matière d'affrontements intercommunautaires. A titre d'exemple, à Guiglo et Gboné, à la suite des dialogues intercommunautaires, les communautés baoulés et burkinabés qui avaient été chassées de leurs campements par les autochtones Guérés et Yacoubas ont été autorisées à regagner leurs campements.

En dépit de ces réalisations et acquis, la Côte d'Ivoire continue encore de faire face à un certain nombre de conflits intercommunautaires qui mériteraient d'être adressés en urgence afin de renforcer la cohésion sociale et la réconciliation nationale. C'est le cas des conflits inter et intra-communautaires découlant principalement des différends politiques, du foncier et de la délimitation des terroirs dans les localités où des dialogues intercommunautaires n'ont pas encore été tenus. Les cas d'affrontements intra et intercommunautaires ci-dessous enregistrés pendant ce premier semestre de l'année 2019 illustrent bien l'existence de conflits communautaires.

- Du 30 mars 2019 au 1er avril 2019, à Bin- Houyé (Département de Zouan -Hounien), un accident mortel entraîne un affrontement entre la communauté autochtone Yacouba et la communauté malinké faisant 2 morts et plusieurs blessés et d'importants dégâts matériels ;
- Du 11 au 13 avril 2019, à N'Douci, un conflit oppose des jeunes Abbeys et des jeunes Malinkés au marché de la ville pour le contrôle de fumoirs ;
- Le 12 avril 2019, à Agboville, l'agression d'un jeune lycéen d'ethnie Abbey, a occasionné un affrontement entre jeunes Abbeys et jeunes Malinkés, faisant de nombreux blessés et d'importants dégâts matériels ;
- Le 15 Mai 2019 à la suite d'une altercation entre un jeune Baoulé et un jeune Malinké à Béoumi, localité située dans le centre de la Côte d'Ivoire, un affrontement intercommunautaire survient entre communauté autochtone Baoulé et communauté Malinké faisant 14 morts, 108 blessés et plus 300 déplacés⁹ ;
- Le 18 mai 2019, à Abengourou, un conflit foncier opposant deux tendances de la communauté musulmane vire à l'affrontement intracommunautaire faisant des blessés graves.

Ces faits ci-dessus dénotent de l'existence des foyers de tension communautaire qui mettent à mal la cohésion sociale et la consolidation de la paix en Côte d'Ivoire. Au vu des résultats forts intéressants des dialogues intercommunautaires dans la prévention, la résolution pacifique et inclusive des conflits intra et intercommunautaires et au vu de l'engagement du Gouvernement à travers son Ministère en charge de la cohésion sociale et de la solidarité à poursuivre l'organisation de cette activité dans les localités à tensions communautaires, il y a nécessité d'accompagner les acteurs locaux dans cette dynamique.

En somme, il importe de poursuivre les activités de dialogue intercommunautaire et de dialogue socio sécuritaire dans les localités où persistent encore des tensions communautaires non encore résolues. Ces deux mécanismes offrent l'opportunité aux différents acteurs de résoudre eux-mêmes, de façon

⁹ <http://www.cndh.ci/?fichier=detailart&idart=847&rub=183>

participative et inclusive leurs différends plutôt qu'une solution imposée qui ne garantit pas nécessairement la paix et la cohésion sociale. Ainsi, sera-t-il question d'initier de nouveaux dialogues intercommunautaires et socio sécuritaires en complément à ceux déjà réalisés et soutenir les initiatives identifiées lors de ces dialogues afin de contribuer à faire baisser les tensions communautaires surtout dans la perspective des échéances électorales de 2020 qui s'annoncent avec beaucoup de passion.

Les populations en particulier les femmes, ont une faible connaissance de leurs droits fondamentaux et les mécanismes de saisine des institutions des Droits Humains. Les capacités techniques nationales y compris celles de la Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH-CI) restent à renforcer pour leur permettre de conduire leurs actions de promotion, de protection et de défense des droits humains, et de garantir ainsi au sein des FDS et aux populations notamment les femmes, le respect de leurs droits fondamentaux.

Le dialogue inclusif, la promotion de la culture de la paix ainsi que l'exercice effectif et la protection des droits humains sont à consolider.

b) État des lieux des activités relatives à la consolidation de la paix actuellement en cours et déficits à combler :

Le Gouvernement, avec l'appui technique et financier de ses partenaires au développement notamment le PNUD, a mis en œuvre, depuis la fin de la crise post-électorale, divers projets et programmes en vue du rétablissement de la sécurité et de la cohésion sociale pour une paix durable en Côte d'Ivoire.

Tableau 1 – État des lieux des activités relatives à la consolidation de la paix actuellement en cours et déficits à combler

Résultat ou thématique visé	Source de financement	Projets majeurs	Durée des projets	Budget	Description des déficits majeurs à combler – liés au programme ou au financement
1) Appuyer la lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre (ALPC) et la sécurisation communautaire	JAPON	1. Renforcement des capacités des institutions nationales de sécurité, notamment la ComNat 2- Mise en œuvre de mesures d'incitation à la remise volontaire des armes et munitions dans une approche globale et intégrée de Sécurité Communautaire, de sécurité urbaine et de Cohésion Sociale 3- Appui à la réduction des risques de perte, de vol ou de détournement des armes acquises, détenues et utilisées par les institutions nationales de sécurité	(Phase I, avril 2012 - juin 2015 ; Phase II, juillet 2015 - juin 2017)	Phase I : 2 674 013 USD Phase II : 4 763 677 USD	Ce programme a permis de collecter 12 019 armes et 415 802 munitions. La présente initiative devra permettre de consolider les acquis et poursuivre la collecte des armes et munitions. Le cadre de coordination des actions de lutte contre la prolifération et la circulation illicite des ALPC sera également renforcé et devra permettre à la ComNat d'être plus efficace dans ses interventions
2) Soutenir la prévention et la gestion pacifique des conflits en CI	PRF	1 : Appuis aux autorités locales, aux communautés et aux comités de paix en équipements ; 2 : Amélioration de la connaissance de la population rurale, des comités villageois de gestion des terres et d'autres parties prenantes sur le contenu de la loi de 1998 sur le régime foncier rural 3. Renforcement de la capacité	2015-2017	3 850 000 USD	Ce programme couvre exclusivement des zones pré identifiées dans le cadre de la mise en place du Plan Prioritaire II de consolidation de la paix. Le contexte national ayant évolué, ce nouveau projet se fondera sur les résultats et les mécanismes

		économique inclusive et associative des groupes de femmes et des jeunes vulnérables			communautaires existant et permettra d'étendre la zone d'intervention dans les nouvelles localités confligènes.
3) Réintégration des ex-combattants	UE	1: Formation et insertion de 5000 ex-combattants 2. Accompagnement dans la réintégration via l'auto-emploi (individuel ou collectif) ou l'emploi salarié par des mesures spécifiques 3- Evaluation des opérations de formation/insertion et aménagement pour le montage d'autres projets	2012-2015	4 000 000 Euro	Il s'agissait dans le cadre de ce projet de promouvoir et soutenir les actions de formation/insertion visant une efficacité à très court terme (à travers le montage, la réalisation et l'évaluation de petits projets ciblés de formation/insertion). Sur la base des leçons apprises dans le cadre de ce projet, le nouveau projet initiera une série d'activités pour garantir une réintégration durable des ex-combattants démobilisés.
4) Renforcer le dialogue social et sécuritaire	UE	1: Réhabilitation de 20 postes de police dans tout le pays, avec la mise en place de « gender desks ». 2: Création de 118 comités d'éthique pour une meilleure gestion des postes de police. 3: Renforcement des capacités des fonctionnaires de police chargés de l'application de la loi sur les droits de l'homme et la gestion des conflits.	1 phase: 2011 – 2013 2 phase: 2013-Présent	4 000 000 Euro	Ce projet cible uniquement le renforcement des liens entre la police et la population mais ne couvre pas les autres défis relatifs à la consolidation des relations entre les forces de sécurité et les populations. Cette initiative permettra de poursuivre et consolider les acquis en matière de dialogues socio-sécuritaires impliquant les autres forces et de les étendre au niveau sous-préfectoral
5) Restaurer l'autorité de l'Etat, la sécurité et la cohésion sociale	PBF-IRF	1. Appui au rétablissement de la sécurité, de l'autorité de l'Etat et de la cohésion sociale 2. Renforcement des infrastructures et capacités des acteurs préfectoraux et de sécurité 3. Renforcement des capacités des leaders communautaires dans le domaine de la cohésion sociale 4. Appui à la réintégration socio-économique des groupes vulnérables	Octobre 2011 - septembre 2012	3 000 000 USD	Ce projet a contribué au retour et à la réinstallation des autorités dans les zones encore sensibles de l'ex zone CNO ; ce qui a contribué aux différentes institutions d'être opérationnelles dans lesdites zones. La présente initiative devra permettre de renforcer les capacités des institutions en charge du Post DDR et de la RSS pour piloter et coordonner les actions de gouvernance sécuritaire et réduire les effets néfastes des ALPC
6) Projet de réintégration et de réhabilitation communautaire	Budget Supplémentaire Japon	1. Réintégration des ex-combattants 2. Mobilisation des communautés d'accueil des ex-combattants 3. Réhabilitation d'infrastructures communautaires	2015	2,000,000 USD	915 ex-combattants réintégrés, 04 rencontres communautaires réalisées entre ex-combattants et communautés d'accueil, 04 infrastructures construites à

					Abobo et Yopougon. Le présent projet vient consolider les acquis du projet ci-dessus.
7) projet de renforcement des capacités de prévention des catastrophes pour l'amélioration de la protection civile en Côte d'Ivoire	Japon	<ol style="list-style-type: none"> 1. Consolidation de la réintégration des ex-combattants dans les pompiers civils 2. Réhabilitation et équipement des centre de secours d'urgence 	2018-2020	3,575,000 USD	Réhabiliter et équiper 5 centre de secours d'urgence, Renforcer les capacités technique et professionnelles 250 ex-combattants intégrés dans les pompiers civils Initier des activités de rapprochement communautaires autour des casernes pour faciliter la réintégration des ex-combattants pompiers civils

c) Justification du financement par le mécanisme de financement des interventions rapides (IRF)

Ce projet est en conformité avec les priorités actuelles du gouvernement et s'inscrit dans la logique de la consolidation des acquis dans les domaines de la sécurité et de la cohésion sociale en Côte d'Ivoire. Il est en lien avec la Résolution du Conseil de Sécurité des Nations Unies (Résolution 2284 du 28 avril 2016) relative à la fin de l'Opération des Nations Unies pour le maintien de la paix (ONUCI) qui a été effective le 30 juin 2017 et au transfert des responsabilités résiduelles à l'Equipe pays des Nations Unies (UNCT), notamment en matière de sécurité, de protection des droits humains et de cohésion sociale (paragraphe 20).

Il s'inscrit également dans l'exécution de la nouvelle Stratégie Nationale de Solidarité et de Cohésion sociale, adoptée par le Gouvernement en 2017, consacrant, le Désarmement Communautaire, le suivi des activités des ex-combattants, ainsi que le dialogue socio-sécuritaire comme étant les défis récurrents, qui représentent des obstacles à la cohésion sociale. Le nouveau Programme National de Réconciliation et Cohésion Sociale (PNRCS 2016-20), met également en relief la nécessité de la poursuite de la réintégration des ex-combattants, des jeunes à risque, ainsi que du Dialogue socio-sécuritaire à travers son « **Objectif stratégique 3.2 : Consolider les mécanismes de non-répétition et faciliter la réintégration et la réinsertion des personnes en marge de la société** ». Le projet de Stratégie Nationale de lutte contre le terrorisme, finalisée en 2017 et qui doit être présentée pour adoption par le Gouvernement, stipule également en sa composante « Axes d'Efforts Stratégiques », que la maîtrise de ces facteurs, contribue fortement à la prévention de l'extrémisme violent. Des différents échanges avec le S-CNS, il ressort un besoin ardent de consolider les acquis du DDR et de renforcer le dialogue socio-sécuritaire, tant il est vrai que les dernières mutineries de l'armée et les revendications répétées des ex-combattants sont intimement liées.

Par ailleurs, la ComNat-ALPC, la CCSR, le Ministère en charge de la cohésion sociale ainsi que les autorités locales poursuivent respectivement en fonction de leurs rôles, les actions de sécurité communautaire (Désarmement communautaire, suivi de la resocialisation et de réinsertion, dialogue socio-sécuritaire)

En effet, malgré l'amélioration significative de l'environnement sécuritaire, des efforts doivent être faits pour maintenir la dynamique positive et s'assurer que les acquis obtenus deviennent durables. L'analyse de la situation faite lors de la formulation du Plan de transition a révélé les principaux défis résiduels qui nécessitent une réponse urgente, intégrée et coordonnée pour une gestion efficace de la

période Post-DDR, du désarmement communautaire et une poursuite du processus RSS en vue de consolider les acquis en matière de cohésion sociale et de protection des droits humains. Les mouvements de revendications militaires à répétition ainsi que les récentes attaques de casernes, de postes de police et de gendarmerie, de l'école nationale de police enregistrés cette année, sont des menaces à la paix, à la sécurité et à la stabilité. Ces événements constituent des alertes suffisantes et commandent que des actions spécifiques et urgentes soient initiées à l'endroit de ces cibles afin de préserver la paix sociale et poursuivre la dynamique économique amorcée depuis la fin de la crise postélectorale.

Au niveau du Post-DDR, le principal défi est la consolidation et la poursuite de la réintégration socio-économique des ex-combattants, notamment à travers un suivi soutenu des projets de réintégration qui connaissent des difficultés et le financement de nouveaux projets au profit de ceux n'ayant pas bénéficié du processus DDR. Ces interventions devront permettre l'accélération de l'ensemble des activités de désarmement communautaire dans une dynamique de contrôle et de sécurisation des ALPC. L'approche passera par la mise en place d'un ensemble de mécanismes et instruments de façon participative et inclusive avec les institutions en charge du Post DDR, du désarmement communautaire et de la RSS, et de leurs partenaires.

Le contrôle démocratique du secteur de la sécurité nécessite une synergie d'actions entre le Parlement, les organisations de la société civile y compris les organisations féminines et de jeunesse, les médias, la justice et le pouvoir exécutif. Cette synergie d'action passe par le renforcement des capacités et des compétences des différents acteurs en matière de contrôle démocratique du secteur de la sécurité.

En outre, l'appropriation nationale et locale du processus RSS constitue un axe stratégique comme le recommande les Nations Unies en la matière. Les comités Civilo-militaires (CCM) installés dans le cadre de la mise en œuvre des activités du Plan Prioritaire II de consolidation de la paix financé par le PBF et des activités résiduelles financées par l'Assessed Budget/DPKO, représentent un mécanisme approprié d'échange et de collaboration entre les FDS et la population pour un regain de confiance entre ces acteurs au niveau local. Ce mécanisme mérite d'être soutenu au double plan matériel et technique afin d'assurer la pérennisation des actions de renforcement de la confiance initiées et/ou en cours.

Les activités de consolidation de la réintégration socio-économique des ex-combattants ainsi que celles relatives au renforcement de la confiance entre les FDS et les populations à travers les dialogues socio-sécuritaires seront réalisées en synergie avec celles de la composante relative à la prise en charge socioprofessionnelle des jeunes et adolescents les plus vulnérables du projet de « Renforcement de la participation des jeunes et des associations de jeunes à la consolidation de la paix dans le Sud et le Centre Ouest de la Cote d'Ivoire ».

Par ailleurs, le retrait définitif de l'ONUCI et la mise en place d'un plan de transition, nécessitent davantage l'implication de l'UNCT dans les réponses aux défis résiduels tels que déclinés dans son Programme d'Appui à la Consolidation de la Paix (PACoP), avec l'appui des partenaires au développement. Ses interventions d'appui sont alignées sur les priorités nationales définies dans le plan national de développement (PND 2016-2020), notamment celles en rapport avec la gouvernance et la réconciliation nationale, le développement du capital humain et le développement durable.

Le projet interviendra prioritairement dans les zones encore sensibles où les besoins de stabilisation ainsi que les actions de consolidation des acquis à entreprendre en matière de sécurité et de la cohésion sociale ont été identifiés. Il s'agit des régions du Centre (Bouaké), du Nord (Korhogo), de l'Ouest (Man, Duékoué), ainsi que le District d'Abidjan et ses environs. Ces régions correspondent aux zones de convergence géographique identifiées sur la base de l'analyse des risques de conflits et choisies par l'Equipe Pays des Nations Unies en concertation avec le Gouvernement. Le choix de ces zones a aussi été guidé par la volonté de renforcer les synergies d'action et les complémentarités entre les interventions du projet et les autres programmes en cours ainsi que les initiatives soutenues par le Fonds de Consolidation de la Paix.

Les bénéficiaires cibles, identifiés en fonction des risques qu'ils constituent ou des opportunités qu'ils offrent pour la paix, incluent entre autres les ex-combattants et les jeunes à risque, les personnes déplacées et retournées, les communautés d'accueil, les autres groupes vulnérables notamment les femmes qui ont été affectées par les conflits. Les institutions et les mécanismes locaux qui sont déjà engagés dans les différents domaines de priorité du projet seront également pris en compte pour assurer la durabilité des résultats des interventions.

II. Objectif du soutien du Fonds et mise en œuvre

a) Résultats du projet, théorie de changement, activités, cibles et enchaînement

Le projet vise à termes à prévenir la violence armée et à renforcer la confiance sociale à travers la réintégration durable des ex-combattants, le contrôle des ALPC et le renforcement du contrôle démocratique et du dialogue socio sécuritaire avec une participation renforcée des jeunes et des femmes. Toutes initiatives y compris celles en lien avec la promotion des droits humains qui contribueront à améliorer l'environnement sécuritaire et à consolider la paix et la cohésion sociale.

La mise en œuvre efficiente de ces actions ainsi que leur réussite passent par le renforcement des capacités institutionnelles des structures nationales en charge du pilotage et de la coordination des interventions opérationnelles. Le projet intègre des perspectives sur les moyens et longs termes, offrant ainsi une opportunité de coupler l'accompagnement institutionnel avec les interventions d'appui aux bénéficiaires finaux. Il intègre diverses échelles d'interventions (niveaux national, local mais aussi régional) associant une multitude de partenaires et de bénéficiaires directs et/ou indirects.

Ce projet s'inscrit dans les réponses aux gaps identifiés dans le Plan de transition de l'ONUCI dans sa composante relative à la consolidation des acquis de la sécurité notamment la consolidation des acquis du DDR, du désarmement communautaire et de la Réforme du Secteur de la Sécurité. Les résultats obtenus grâce aux fonds catalytiques de la consolidation de la paix pourraient enclencher la mobilisation de ressources auprès d'autres partenaires (UE, BAD, Japon, etc..) dans le cadre la mise en œuvre du PACoP.

Pour atteindre cet objectif, les principaux résultats visés, les produits attendus et les principales activités à initier dans le cadre de ce projet sont :

Résultat 1 : Les institutions nationales en charge du Post DDR, du désarmement communautaire et de la RSS mettent en œuvre des actions conjointes pour une gouvernance plus cohérente et efficiente garantissant la sécurité des populations avec une participation renforcée des organisations de la société civile.

Il s'agira d'accompagner les institutions nationales engagées dans le processus RSS et la gestion du Post DDR, notamment le Secrétariat du Conseil National de Sécurité, la Cellule de Coordination, de Suivi et de Réinsertion, la ComNat-ALPC, la Commission défense et sécurité de l'Assemblée Nationale, dans la coordination d'ensemble de leurs activités mandataires pour une gouvernance sécuritaire plus cohérente et efficiente au bénéfice des populations. A ce titre, un accent sera également mis sur le partage des bonnes pratiques et expériences en matière de RSS/DDR/DC et le renforcement de la coopération Sud-Sud pour la prise en compte des enjeux sous-régionaux de ces processus. Dans le domaine spécifique de la RSS, l'accent sera mis sur les réformes liées au contrôle démocratique des FDS, à la vulgarisation de la loi de programmation militaire, ainsi que celle de la sécurité intérieure et au renforcement de l'implication des jeunes hommes et femmes dans la mise en œuvre de la RSS au niveau local. Ce renforcement de l'implication des jeunes prendra en compte la nécessaire formation et sensibilisation de jeunes leaders qui constitueront un vivier de pairs éducateurs au service de la promotion de la sécurité. En outre, la mise en place d'une plateforme de ces pairs éducateurs devra favoriser l'établissement de partenariats stratégiques solides avec l'ensemble des acteurs engagés dans le domaine de la sécurité en Côte d'Ivoire.

Par ailleurs, les acteurs locaux notamment les structures déconcentrées/décentralisées, les ONG, les leaders communautaires, de jeunes et de femmes contribueront à renforcer leur résilience et celle des

populations face aux menaces de déstabilisation sécuritaire dans une approche de formation, sensibilisation et de mobilisation. Leurs capacités seront aussi renforcées par la CNDH-CI afin de promouvoir le respect des Droits de l'Homme au sein des forces de sécurité et des communautés cibles.

Afin d'atteindre ce résultat, les trois produits suivants seront poursuivis :

Produit 1.1 : Les capacités de pilotage et de coordination des institutions en charge du Post DDR, du désarmement communautaire et de la RSS sont renforcées pour prévenir la violence armée et accompagner les réformes du secteur de la sécurité

Le projet renforcera les capacités opérationnelles, techniques et matérielles des institutions nationales en charge du post DDR y compris les commissions déconcentrées de la ComNat ALPC.

Il en sera de même la Commission de Défense et Sécurité de l'Assemblée Nationale, des médias, des Organisations de la Société Civile, de la Chambre des rois et chefs traditionnels sur le leadership collaboratif en matière de contrôle démocratique du secteur de la sécurité.

Bien que confrontée à de nombreux défis dans l'exercice de son rôle de contrôle du secteur de la sécurité, la société civile, peut offrir un espace de participation citoyenne à la gouvernance du secteur de la sécurité, surveiller la prestation des services publics de sécurité par les institutions mandatées à cet effet, alerter l'opinion publique et les décideurs en cas d'échec ou d'inconduite des institutions de sécurité. Le projet s'efforcera à renforcer ce rôle à travers : i) la redynamisation du Brown Bag Lunch (BBL), plateforme d'échanges qui se réunit de façon périodique appuyée par le PNUD, en collaboration avec la Fondation Friedrich Ebert et le S-CNS et animée par les OSC sur les thématiques en lien avec les réformes du secteur de la sécurité ; ii) le renforcement du plaidoyer de la Société civile à travers l'appui aux formations des FDS sur les principes fondamentaux du contrôle démocratique (*la suprématie de l'autorité civile reconnue, l'affirmation des droits de l'Homme et du droit international humanitaire, la responsabilité financière, l'obligation de rendre des comptes et le devoir du respect et sécurisation de la population, la loyauté à l'autorité constitutionnelle*) ; iii) l'appui à la création d'espaces de débats publics avec la participation des FDS de tous rangs, à travers l'organisation de conférences et de séminaires à l'intérieur du pays.

Les partenaires d'exécution seront aussi encouragés à intégrer les problématiques de droits humains dans leurs activités. Pour ce faire, l'accent sera mis sur les activités suivantes :

- *Activité 1.1.1 : Faire une analyse des capacités des institutions en charge du post DDR et la cohésion sociale et renforcer leurs capacités ;*
- *Activité 1.1.2 : Appuyer la mise en œuvre du plan de renforcement des capacités et du contrôle externe du secteur de la sécurité par l'Assemblée nationale, les OSC et les médias.*

Produit 1.2 : Les populations en particulier les femmes connaissent leurs droits fondamentaux et les mécanismes de saisine des institutions des droits humains

Les capacités techniques et matérielles des acteurs institutions nationales y compris la CNDH-CI et les organisations de la société seront renforcées à travers des formations, l'équipement et le partage d'expérience. Cet appui permettra à ces structures non seulement d'accompagner les victimes des violations des droits de l'homme, mais aussi de mettre l'accent sur le changement des comportements des institutions en vue de la protection des populations. Le projet appuiera également le déploiement et l'opérationnalisation des Commissions régionales. Concernant la sensibilisation, l'équipe de communication produira plusieurs supports de sensibilisation sur le processus de renforcement de la confiance entre les Forces de Défense et de sécurité et la population. Des émissions radio en langue locale seront réalisées. D'autres supports portent sur des thématiques ayant trait à la paix, à la réconciliation, aux droits humains, au développement, etc. Ces supports ont fait l'objet de validation par le Comité de Pilotage. Ces activités compléteront le projet « promouvoir l'état de droit et les droits humains en Côte d'Ivoire » financé par le PBF en ce qui concerne l'appui à la CNDHCI. Ce sera sur la base d'un cadre harmonisé de planification et de mise en œuvre pour ce produit spécifique.

Il s'agira de façon concrète de :

- *Activité 1.2.1* : Renforcer les capacités des acteurs locaux sur les droits humains, les techniques d'investigation, le monitoring de la situation des droits humains notamment la collecte, l'analyse et le traitement des informations ;
- *Activité 1.2.2* : Renforcer les capacités du mécanisme conjoint CNDH-CI/FACI dans le cadre de la promotion et du respect des Droits Humains au sein de l'armée ; et
- *Activité 1.2.3* : Sensibiliser les populations en particulier les femmes, les jeunes, et les FDS sur leurs droits et libertés fondamentales et conduire des campagnes d'éducation aux droits humains

Résultat 2 : Les populations vivent dans un environnement sécuritaire et social apaisé où la confiance aux FDS est rétablie, elles vivent en harmonie et règlent pacifiquement leurs différends, les ALPC détenues illicitement sont sécurisées, les ex-combattants sont réintégrés de façon durable.

Cette composante contribuera au rétablissement et au renforcement de la confiance entre les forces de défense et de sécurité elles-mêmes, entre elles et la population, au rétablissement et au renforcement des liens inter et intracommunautaires pour une cohabitation pacifique et harmonieuse des communautés, à la consolidation des acquis de la réintégration des ex-combattants avec un accent particulier sur la participation des jeunes à risques, au renforcement du Désarmement communautaire, ainsi qu'à la réalisation de la réforme liée au contrôle démocratique de la sécurité.

Ces actions seront exécutées en partenariat avec le S-CNS, coordonnateur du Groupe consultatif sur le Secteur de la Sécurité, en étroite collaboration avec la CCSR (*Cellule de Coordination et de Suivi de la Réinsertion des Ex-combattants*) pour les aspects du Post-DDR, la ComNat et ses Commissions déconcentrées pour les ALPC et la sécurité communautaire, les Départements ministériels (sécurité, Défense, cohésion sociale) et les OSC, chacun en ce qui le concerne.

Les aspects de contrôle démocratique, de dialogue socio-sécuritaire, de dialogue intercommunautaire seront directement gérés par le S-CNS et le MFPE, à travers une forte implication des structures spécialisées, chacune en fonction de son mandat. En vue d'une appropriation des acquis et de leur pérennisation, au niveau local, le corps préfectoral, les Comités-Civilo-Militaires, les comités de suivi des recommandations des dialogues intercommunautaires et les autres structures déconcentrées, ainsi que les OSC, participeront pleinement à ce processus, chacun en fonction de ses responsabilités.

Il s'agira non seulement de prévenir d'éventuelles mutineries, mais aussi les manifestations violentes et les affrontements inter et intracommunautaires afin de créer un environnement sécuritaire et social apaisé. Des mécanismes locaux de sécurité et de règlement pacifique et participatif des conflits communautaires notamment les Comités Civilo-Militaires issus des dialogues socio-sécuritaires et les comités de suivi des recommandations des dialogues intercommunautaires seront mis en place ou renforcés. Des appuis spécifiques et ciblés seront aussi apportés pour les dépôts volontaires d'ALPC encore détenues illégalement.

Une attention particulière sera accordée au leadership féminin et jeune, à la sensibilisation et à la poursuite de la resocialisation des démobilisés, ainsi qu'aux questions des Droits Humains à travers des formations et des sensibilisations pour la protection et le respect des droits de tous et de toutes.

Des interventions ciblées porteront entre autres, sur : i) la sensibilisation de l'armée par des experts nationaux et internationaux reconnus pour leur célébrité au niveau national et local, ii) le renforcement du dialogue population – armée à travers les comités d'éthique et Civilo-militaires et iii) la consolidation des projets de réintégration du DDR et la prise en charge de nouvelles initiatives de réintégration, qui seront identifiés avec les structures compétentes, et cela à travers des actions durables dans le temps, renforçant ainsi les formations déjà réalisées par les partenaires durant la phase DDR (UE, UNOPS, etc.).

Pour atteindre ce résultat, les deux produits suivants seront poursuivis :

Produit 2.1 : La confiance entre les communautés y compris les femmes, et les forces de défense et de sécurité est renforcée à travers les dialogues socio-sécuritaires.

Cet appui capitalisera sur les résultats probants des Comités Civilo-Militaires déjà mis en place et rendus opérationnels à travers les appuis antérieurs du PBF et d'autres programmes du PNUD. Ces structures qui ont montré leurs capacités dans la résolution des mutineries et de revendications des ex-combattants, seront redynamisées.

Ainsi, des activités de dialogue socio-sécuritaire impliquant les FDS et les communautés seront organisées. Ces activités incluent la sensibilisation et la mobilisation communautaire, le diagnostic socio sécuritaire pour identifier les facteurs d'insécurité et évaluer le degré de confiance entre les acteurs. Des solutions participatives proposées pour adresser ces facteurs diagnostiqués seront promues. Des activités socio-récréatives, des actions Civilo-militaires (des matchs de football, des séances de vaccination, de ville propre, de journées porte-ouverte, etc.) seront organisées afin de renforcer le lien armée-nation, l'éthique, la déontologie militaire et la sécurité communautaire. Les recommandations en lien avec les engagements pris par les civils et les militaires au cours des dialogues seront consignées dans une matrice de suivi qui fera l'objet d'évaluation à travers des missions de suivi.

Les capacités techniques et matérielles de ces comités Civilo militaires existants (quatre sont dirigés par des femmes) seront renforcées en termes de formation et d'équipement tandis que de nouveaux comités civilo-militaires seront mis en place et opérationnalisés. Les femmes seront appuyées à jouer un rôle de premier plan dans les activités de dialogue socio sécuritaire. En effet, en accord avec le Secrétariat du Conseil National de Sécurité, les responsables des forces de défense et de sécurité ont été invités à renforcer l'implication des femmes FDS dans les dialogues socio-sécuritaires en les intégrant systématiquement. Au niveau des représentants des communautés, et comme recommandé par l'atelier bilan sur les CCM, les femmes prendront une plus grande part dans les sessions de formation ainsi que dans les diagnostics socio-sécuritaires puisqu'elles constituent une part très importante des victimes d'insécurité. De plus, un lien direct est établi entre les femmes et les responsables de sécurité à travers un répertoire des contacts téléphoniques de ces derniers. Ce répertoire permettra aux femmes victimes d'actes d'insécurité et/ou d'abus dans le cadre de leurs activités socio-économiques de saisir directement les responsables de sécurité aux fins de diligenter les réponses adéquates.

Au vu de l'engouement et de l'intérêt qu'accordent le gouvernement et ses différents partenaires aux Comités Civilo militaires (CCM) et de la nécessité de couvrir les localités non encore couvertes, la définition d'un cadre d'intervention de ces Comités Civilo militaires s'avère nécessaire. Pour ce faire, une évaluation de ces CCM sera faite par un Consultant indépendant afin de mieux définir et circonscrire leurs missions pour plus d'efficacité. Il s'agira à terme, de d'élaborer et valider un statut et règlement intérieur afin de mieux orienter leurs missions. En outre, en plus des 34 CCM installés dans le cadre du financement initial et du premier budget additionnel, le projet appuiera dans ce deuxième budget additionnel, la mise en place de 05 autre nouveaux CCM dans les localités non encore couvertes avec une attention particulière aux localités qui ont été le théâtre des récents affrontements entre les populations et les FDS. L'approche de cofinancement des dialogues socio-sécuritaires, qui traduit le niveau d'engagement et d'appropriation du gouvernement à travers le Secrétariat du Conseil National de Sécurité (S-CNS) sera reconduite et consolidé dans le cadre de ces nouveaux dialogues afin d'en assurer la pérennité.

Par ailleurs, certains pays comme le Rwanda ont une réelle avancée dans le domaine de la sécurité communautaire. Des voyages d'échanges et de partage d'expériences permettront aux acteurs nationaux de mieux s'imprégner de la faisabilité et de l'intérêt de ce mécanisme dans la nouvelle dynamique de sécurité humaine au profit de la Côte d'Ivoire. Cette approche in situ aura l'avantage de mieux faire comprendre cette nouvelle approche avec des échanges directes avec les communautés les plus avancées dans ce domaine.

Les activités planifiées dans le cadre du financement additionnel débiteront dès réception de la première tranche de ce financement. Ainsi, en plus des activités déjà en cours, 5 nouveaux dialogues socio sécuritaires complémentaires seront réalisés. Pour mieux cerner les problématiques sécuritaires

qui contribuent à la dégradation des relations entre FDS et populations civiles, un appui technique sera apporté à certains CCM pour la réalisation de leur diagnostic socio sécuritaire. Les initiatives à impact rapide qui en découleront seront soutenues pour un renforcement de la confiance entre les FDS et les populations. Également les activités de renforcement des capacités technique des FDS et des populations sur les nouvelles menaces se tiendront dans l'optique de mieux outiller les différents acteurs sur la question qui devient de plus en plus une réalité en Côte d'Ivoire depuis l'attaque de Grand-Bassam. L'ensemble de ces actions contribueront à renforcer le lien Armée-Nation qui demeure une priorité pour un pays comme la Côte d'Ivoire qui est résolument engagé dans la consolidation de la paix. Les femmes joueront un rôle primordial dans la mise en œuvre de toutes ces activités à travers une forte représentativité au sein des cadres d'échanges que sont les CCM et les comités de gestion des recommandations des dialogues intercommunautaires. La priorité sera accordée aux projets à impact rapide définis par les groupes des femmes.

Il s'agit de manière spécifique de :

- *Activité 2.1.1 : Redynamiser et mettre en place les comités Civilo- militaires ;*
- *Activité 2.1.2 : Conduire 15 activités de dialogue socio-sécuritaire en plus des 43 déjà réalisés ;*
- *Activité 2.1.3 : Développer 15 projets à impact rapide de plus issus des diagnostics socio sécuritaires à travers des actions Civilo-militaires (aménagement d'espaces publics, renforcement de l'éclairage, réhabilitation d'infrastructures sociales de base, etc.)*
- *Activité 2.1.4 : Réaliser les diagnostics socio sécuritaires ;*
- *Activité 2.1.5 : Organiser un voyage d'échange et de partage d'expériences en matière de sécurité communautaire avec d'autres pays ;*
- *Activité 2.1.6 : Appuyer la mise en œuvre des plans d'actions des CCM ;*
- *Activité 2.1.7 : Elaborer et faire adopter les statuts et règlement régissant l'existence et fonctionnement des Comités Civilo-Militaires ;*
- *Activité 2.1.8 : Renforcer les capacités des forces de sécurité et des communautés, sur les nouvelles menaces, la circulation des armes, la coopération inter-corporatiste et communautaire, le concept du lien armée-nation, l'éthique et la déontologie militaire.*

Produit 2.2 : Les ex-combattants démobilisés et les communautés d'accueil/installation y compris les déposants volontaires d'ALPC bénéficient d'appui pour la consolidation de leur réintégration socio-économique

Les bénéficiaires seront identifiés sur la base de critères prédéfinis par la lettre politique nationale DDR avec l'appui des institutions nationales en charge du post-DDR pour les ex-combattants et le plan d'action de la ComNat en ce qui concerne le désarmement communautaire. La priorité sera accordée aux ex-combattants, aux jeunes à risque et aux femmes victimes de violence sexuelle du fait de la guerre.

Les autorités locales, les comités Civilo-militaires ainsi que les leaders communautaires hommes et femmes participeront à ces processus. Une telle approche facilitera le renforcement de la cohésion sociale dans les communautés cibles et l'appropriation par les acteurs locaux, tout en partageant les bénéfices, mais aussi les obligations inhérentes à la réalisation du projet.

Une actualisation de l'état des lieux des opportunités socio-économiques dans les zones d'intervention du projet sera conduite.

Le rapport final 2015 de la CCSR (Ex-ADDR), indique que 69 472 ex-combattants ont bénéficié du processus DDR ayant permis la réintégration de plus 10 000 d'entre eux dans la fonction publique, notamment dans les corps de gardes pénitentiaires, des Eaux et Forêts et des pompiers civils. Cependant, les revendications à répétition des ex-combattants, y compris ceux déjà réintégrés dans la fonction publique, interpellent tous les acteurs sur les menaces qu'ils constituent pour le processus de consolidation de la paix. En effet, ces ex-combattants réintégrés dans le cadre du DDR, de par leur propension à recourir systématiquement à la violence pour leurs revendications corporatives, constituent une menace pour la sécurité et la paix. En témoignent les mutineries de 2017 au cours

desquelles, certains ex-combattants, faisant fi de leur nouveau statut d'agents de l'Etat, ont revendiqué aux côtés de leurs pairs non encore intégrés. Ils poursuivent leurs revendications en dehors du cadre formel de leurs différentes structures d'accueil. Par ailleurs, ceux d'entre eux intégrés dans le corps des pompiers civils et affectés dans les Chefs lieu de région ont parfois du mal à se faire accepter par les communautés d'accueil du fait de leur passé et antécédents. De plus, ces derniers ont entamé des revendications corporatives qui entraînent des grèves à répétition et renforcent les tensions avec les communautés d'accueil. Tous ces constats requièrent des appuis complémentaires pour une réintégration durable des ex-combattants au sein de leurs différentes communautés d'accueil. Partant de ces constats, le projet privilégiera le renforcement de capacités techniques de 800 ex-combattants réintégrés dans la fonction publique dans les corps de gardes pénitentiaires, des eaux et forêts et des pompiers civils, sur les questions de droits humains, de protection civile, de resocialisation et de protection de l'environnement afin de faciliter et consolider leur resocialisation. En outre, pour faciliter l'acceptation des pompiers civils par les communautés d'accueil, le projet développera des activités de rapprochement communautaire autour des Centres de Secours d'Urgence (CSU) où sont affectés des ex-combattants.

Partant de ces critères, en étroite collaboration avec les différentes parties prenantes, en tenant compte de l'enveloppe disponible, et en commun accord avec les bénéficiaires directs, **l'action catalytique du projet** ciblera la consolidation du processus de réintégration des ex-combattants déjà en service dans la fonction publique notamment les gardes pénitentiaires, les eaux et forêts ainsi que ceux vivant au sein des communautés des zones cibles du projet notamment les ex-combattants pompiers civils. La prise en charge immédiate de cette consolidation de microprojets dont l'identification aura été réalisée en toute transparence, servira d'exemples concrets pour inciter l'intervention d'autres partenaires.

Le projet privilégiera le renforcement des capacités organisationnelles de production, de transformation et/ou de commercialisation des bénéficiaires. L'approche communautaire retenue est conçue de manière à ce que les communautés d'accueil ou de retour des démobilisés puissent aussi tirer profit de l'appui aux ex-combattants bénéficiaires.

Les activités suivantes seront entreprises pour atteindre le produit ci-dessus :

- *Activité 2.2.1 : Evaluer les besoins en renforcement des capacités et l'identification des bénéficiaires et des activités de rapprochement communautaire autour des centres de secours d'urgence ;*
- *Activité 2.2.2 ; Initier des formations liées à la mise en œuvre et la gestion des activités des bénéficiaires ;*
- *Activité 2.2.3 : Appuyer la consolidation de la réintégration dans l'administration publique de 800 ex-combattants et développer des activités socioéconomiques pour les communautés autour des casernes ;*
- *Activité 2.2.4 : Appuyer les opérations de collecte d'ALPC ;*
- *Activité 2.2.5 : Initier des activités de réponses au profit des déposants volontaires et des communautés.*

Produit 2.3 : Les communautés vivent en harmonie et règlent pacifiquement les conflits communautaires

Au cours des dialogues intercommunautaires, la jeunesse et les différentes autres entités communautaires, séparément, identifient elles-mêmes les problèmes qui seraient à l'origine des tensions et font des propositions de solutions. Afin de mieux cerner les problèmes spécifiques des femmes, un atelier leur est systématiquement dédié lors des écoutes séparées. Cet atelier est facilité par une femme afin de favoriser leur libre et pleine expression. Une attention particulière est accordée aux recommandations des femmes spécifiquement dans le choix des projets à impact rapide qui accompagnent les initiatives de dialogues inter-communautaires.

La mise en commun des travaux de groupe aboutit à l'identification de problèmes et de solutions communs pour la paix. Enfin, les différentes communautés s'accordent sur des actions urgentes ou des projets à impact rapide à mettre en œuvre pour renforcer la cohabitation et rétablir la confiance entre elles. Ainsi, avec le financement additionnel, cinq (05) nouveaux dialogues intercommunautaires seront donc organisés, ainsi que cinq (05) projets à impact rapide répondant aux besoins identifiés lors des rencontres intercommunautaires dans de nouvelles localités à forte tension communautaire. Cela contribuera à améliorer la cohabitation pacifique entre diverses communautés, la cohésion sociale et à consolider la paix dans ces localités. En effet, dans le cadre de ce financement additionnel, en plus des dialogues intercommunautaires, les activités connexes comme le renforcement des capacités des comités de suivi des recommandations des dialogues seront également mises en œuvre afin de mieux soutenir les résultats des dialogues. Au vu du rôle important des chefs traditionnels dans le règlement des conflits, leurs capacités techniques et matériels seront aussi renforcés dans l'optique de mieux les engager dans la consolidation des acquis des dialogues réalisés et futurs. Les initiatives des femmes seront accompagnées prioritairement dans le cadre des financements des projets à impact rapide définis à l'issue des dialogues intercommunautaires.

Les activités suivantes seront entreprises pour atteindre le produit ci-dessus :

- *Activité 2.3.1 : Organiser 15 sessions de dialogue intercommunautaire en complément de ceux déjà réalisés ;*
- *Activité 2.3.2 : Financer 15 initiatives à impact rapide identifiées lors des dialogues intercommunautaires pour le rapprochement intercommunautaire en complément des initiatives déjà en cours ;*
- *Activité 2.3.3 : Poursuivre le renforcer les capacités techniques des membres des comités de suivi des dialogues intercommunautaires pour le respect des engagements pris par les protagonistes*
- *Activités 2.3.4 : Poursuivre le renforcement des capacités techniques et matériels de la chambre des rois et chefs traditionnels et religieux, leaders communautaires, les leaders de jeunes et de femmes en prévention et gestion des conflits ;*
- *Activités 2.3.5 : Accompagner les initiatives de paix de la fondation Felix Houphouët Boigny pour la recherche de la paix.*

Le choix des localités pour les dialogues intercommunautaires et les dialogues socio-sécuritaires répond à des critères bien précis. L'un des critères demeure le niveau des tensions. En collaboration avec le gouvernement, et sur la base des données liées au conflit collectées par les instruments de prévention et de gestion des conflits mis en place à travers les moniteurs de l'Observatoire de la Solidarité et de la Cohésion Sociale, les localités susceptibles de connaître des conflits violents sont identifiées. Sur la base du découpage et de la cartographie des FDS sur l'étendue du territoire, des affrontements entre FDS et civiles enregistrés, des tensions perceptibles entre FDS et civils, le Secrétariat du Conseil national de sécurité identifie les localités où doivent se tenir les dialogues socio-sécuritaires.

Théorie de changement

Dans le contexte actuel de consolidation de la paix en Côte d'Ivoire caractérisé par un environnement socio-sécuritaire fragile avec les nouvelles menaces, les revendications répétées des FDS et des ex-combattants et les attaques à mains armées, Si les interventions des acteurs de la sécurité sont coordonnées et contribuent à accompagner les FDS dans leur mission républicaine, à engager durablement les ex combattants dans des activités de rapprochement communautaire et citoyenne, à contrôler les ALPC et que la confiance entre les Forces de défense et de sécurité elles-mêmes et entre elles et les populations est renforcée, Alors les acquis en matière de sécurité et de cohésion sociale seront préservés et consolidés, ce qui contribuera à la paix et à la stabilité du pays.

Budget :

Tableau 2 : Budget de l'activité du projet

Les décaissements des montants antérieurs restent inchangés pour un total de 2 250 000 \$US. Concernant le montant additionnel des 400 000 \$US, les décaissements se feront à travers deux tranches à la demande du PNUD. Une première tranche correspondant à 70% du montant total (280 000 \$US) et une deuxième tranche de 30% du montant (120,000 \$US).

Numéro du produit	Intitulé des produits	Activités	Budget par Activité	Budget total par produit	Première tranche (70%)	Deuxième tranche (30%)	Troisième tranche (budget additionnel)	4eme tranche (70% budget additionnel 2019)	5eme tranche (30% budget additionnel 2019)	Catégorie de dépense	Commentaires
Résultat 1:	Les institutions nationales en charge du Post DDR, du désarmement communautaire et de la RSS mettent en œuvre des actions conjointes pour une gouvernance plus cohérente et efficiente garantissant la sécurité des populations avec une participation renforcée des organisations de la société civile										
Produit 1.1	Les capacités de pilotage et de coordination des institutions en charge du Post DDR, du désarmement communautaire et de la RSS sont renforcées pour prévenir la violence armée et accompagner les réformes du secteur de la sécurité	Activité 1.1.1. Faire un mapping et une analyse des capacités des institutions en charge du post DDR et la cohésion sociale et renforcer leurs capacités ;	22 000	50 000	35 000		15 000			Fournitures, de produits de base, matériels. Équipements, véhicules et mobilier	Recrutement de consultants Equipement de certains partenaires Et pour les formations des acteurs nationaux
		Activité 1.1.2. Appuyer à la mise en œuvre du plan de renforcement des capacités	28 000								
Produit 1.2	Les populations en particulier les femmes connaissent leurs droits fondamentaux et les	Activité 1.2.1 : Renforcer les capacités des acteurs locaux sur les droits humains,	20 000	50 000	35 000					Fournitures, de produits de base, matériels. Equipement,	Frais de fournitures et logistiques

	<i>mécanismes de saisine des institutions des droits humains</i>	<i>les techniques d'investigation, le monitoring de la situation des droits humains notamment la collecte, l'analyse et le traitement des informations</i> Activité 1.2.2 : <i>Renforcer les capacités du mécanisme conjoint CNDH-CI/FACI dans le cadre de la promotion et du respect des Droits Humains au sein de l'armée ; et</i>	15 000						véhicules et mobilier	
		Activité 1.2.3 : <i>Sensibiliser les populations en particulier les femmes, les jeunes, et les FDS sur leurs droits et libertés fondamentales et conduire des campagnes d'éducation aux droits humains</i>	15 000							
Résultat 2:	Les populations vivent dans un environnement sécuritaire et social apaisé où la confiance aux FDS est rétablie, les ALPC détenues illicitement sont sécurisées, les ex-combattants sont réintégrés de façon durable et les droits humains sont connus									

Produit 2.1	La confiance entre les communautés y compris les femmes, et les forces de défense et de sécurité est renforcée à travers les dialogues socio-sécuritaires	Activité 2.1.1 : <i>Redynamiser et/ou mettre en place des comités civilo militaires ;</i>	50 000							Contrats institutionnels partenaires d'exécution salaires	
		Activité 2.1.2 : <i>Conduire des activités de dialogue socio-sécuritaire ;</i>	240 000							Transferts et subventions aux homologues Services contractuels Coûts directs	
		Activité 2.1.3 : <i>Développer des projets à impact rapide à travers des actions civilo-militaires.</i>	300 000					150 000	161 000	69 000	
		Activité 2.1.4 : <i>Réaliser les diagnostics socio-sécuritaires</i>	20 000	730 000	140 000	210 000					Frais de déplacement /Atelier
		Activité 2.1.5 : <i>Organiser des voyages d'échanges et de partage d'expériences en matière de sécurité communautaire avec d'autres pays ;</i>	20 000								Frais de déplacement
		Activité 2.1.6 : <i>Appuyer la mise en œuvre des plans d'actions des CCM ;</i>	70 000								Contrats institutionnels partenaires d'exécution

Tableau 3 : Budget du projet par catégories de dépense

Catégorie de dépense	Montant de l'entité bénéficiaire PNUD	1ère Tranche 70% du montant initial (1 500 000)	2ème tranche 70% du montant additionnel (750 000)	3ème tranche 30% de chaque montant (initial+additionnel)	4ème tranche (70% du deuxième budget additionnel de 2019)	5ème tranche (30% du deuxième budget additionnel de 2019)
1. Personnel et autres employés (consultants pour études et évaluations)	240 000,00	112 000,00	56 000,00	72000	39 252,336	16 822,429
2. Fournitures, produits de base, matériels	102 953,32	43 413,41	28 653,91	30 886	0	0
3. Équipements, véhicules et mobilier (compte tenu de la dépréciation)	50 900,00	35 630,00	0	15 270	0	0
4. Services contractuels	700 000,42	140 000,00	350 000,294	210 000,126	222 429,906	95 327,102
5. Frais de déplacement (M&E, suivi Programme)	140 000,00	70 000,00	28 000	42 000	0	0
6. Transferts et subventions aux homologues	755 000,00	528 500,00	0	226 500	0	0
7. Frais généraux de fonctionnement et autres coûts directs	113 950,00	51 765,00	28 000	34 185	0	0
Sous-total	2 102 803,74	981 308,41	490 654,204	630 841,1	261 682,242	112 149,53
8. Coûts indirects*	147 196,26	68 691,59	34 345,8	44 158,9	18 317,77	7 850,47
TOTAL	2 650 000,00	1 050 000,00	525 000,00	675 000,00	280 000,00	120 000,00

b) Capacité du PNUD et des partenaires d'exécution

Les objectifs visés dans le cadre de ce projet s'inscrivent étroitement dans la continuité des précédentes interventions du PNUD dans le processus de consolidation de la Paix en Côte d'Ivoire à travers l'appui au rétablissement de la sécurité et de la cohésion sociale dans les zones rendues vulnérables du fait de la crise postélectorale. Au regard de l'expérience avérée du PNUD dans les principaux axes du présent projet, il est indéniable que le PNUD continuera comme par le passé à jouer un rôle prépondérant dans la coordination d'ensemble des interventions dudit projet pour la consolidation des acquis.

La contribution du PNUD dans le processus global d'appui au rétablissement de la sécurité, de la cohésion sociale et de la consolidation de la Paix après la crise postélectorale de 2011 s'est traduite par son leadership dans la mobilisation des partenaires tant nationaux qu'internationaux et dans la mise en œuvre d'un ensemble d'initiatives ciblées dans les domaines de la sécurité de la restauration de l'autorité de l'Etat, de la cohésion sociale, la réconciliation, l'accès à la justice et en matière d'ALPC, de DDR et de RSS.

De par son avantage comparatif, le PNUD a été en général leader de l'exécution de toutes les actions relatives à l'amélioration de l'environnement sécuritaire. A ce titre, il a appuyé le Gouvernement à travers le renforcement des capacités du Ministère de la Cohésion sociale et de l'indemnisation des victimes (Cohésion sociale, réconciliation, indemnisation), ainsi que celui du Secrétariat du Conseil National de Sécurité (S-CNS) et des institutions politico-administratives dans le cadre du renforcement de la Gouvernance aussi bien démocratique, judiciaire, sécuritaire, qu'administrative et économique.

Alors que certains de ses programmes, mettent déjà l'accent sur la lutte contre les facteurs qui peuvent influencer sur l'intégrité physique des membres de la communauté (tels que la prolifération des ALPC ou la violence liée aux gangs, aux groupes d'auto-défense ou aux milices, aux conflits inter et intra-communautaires, à la criminalité et aux nouvelles menaces), d'autres ont tendance à être plus larges dans leur champ d'application, abordant des questions telles que la gouvernance, la justice, la disparité socio-économique ou la réconciliation Nationale et la cohésion sociale.

La plupart de ces interventions ont été exécutées en étroite collaboration avec l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI), à travers ses sections DDR, Affaires Civiles, RSS, Etat de Droit, Droit de l'Homme), UNMAS et l'Equipe Pays.

La résolution 2284 (2016) adoptée le 28 avril 2016, stipule en son point 18 que le Conseil de sécurité «décide que du 1er mai au 30 juin 2017, le mandat de l'ONUCI consistera à achever la fermeture de la Mission, comme indiqué au paragraphe 61 du rapport spécial du Secrétaire général (S/2016/297), et à prendre les dernières dispositions pour passer le relais au Gouvernement ivoirien et à l'équipe pays des Nations Unies, notamment en continuant d'assurer la médiation politique qui pourrait être nécessaire..... ».

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce nouveau mandat assigné à l'ONUCI, toutes les sections de la mission ont mis en place des groupes de travail sectoriels, en vue de préparer la transition et le transfert des compétences et expertises aux partenaires institutionnels nationaux et à l'équipe pays dans leurs différents domaines d'activités majeures.

Le PNUD, se retrouve Co-lead pour la plupart des groupes de travail sectoriels au cours de la période de transition et pleinement lead de ceux de la cohésion sociale et de la Gouvernance judiciaire et sécuritaire après la mission.

Tableau 4 : Aperçu général du financement des entités de l'ONU dans le pays

	ENTITÉ	Principale source de financement (gouvernement, donateur, etc.)	Budget annuel ordinaire en dollars US	Fonds d'affectation spéciale d'urgence (ex : CAP)
Année civile précédente : 2016	PNUD	Japon, JICA, Union Européenne, GEF, Gouvernement CIV, CPR TTF Conflict, Contribution Volontaire	10,690,539	
Année civile en cours : 2017	PNUD	Japon, JICA, Union Européenne, GEF, Gouvernement CIV, CPR TTF Conflict, Contribution Volontaire	12,538,062.34	

III. Gestion et coordination

a) Gestion du projet :

PBSO s'est engagé à financer trois principaux domaines d'interventions du PACoP à savoir : i) renforcement de la participation des jeunes à la consolidation de la paix ; ii) appui à la pérennisation des outils de prévention et de gestion de conflits et ; iii) appui à la consolidation de la DDR et de la RSS. La portée stratégique des interventions de PBSO est de catalyser la mise en œuvre du PACoP. Dans cette perspective la coordination et le suivi & évaluation des projets PBF se feront dans un cadre arrimé au dispositif de coordination, de suivi et évaluation du PACoP. Ce dernier sera fondé sur les mécanismes de gestion et de coordination déjà mis en place dans le cadre du Plan Prioritaire II de Consolidation de la Paix en cours.

La responsabilité de coordination des projets PBF dans le cadre de la mise en œuvre du PACoP, reposera principalement sur les différentes structures notamment le Comité de Pilotage Conjoint du Plan Prioritaire pour la Consolidation de la Paix en Côte d'Ivoire, le Comité Technique d'Experts qui travaille en étroite collaboration avec le Secrétariat Technique du Plan Prioritaire, la structure en charge de la coordination à savoir le Comité de Coordination du Projet (CCP) et l'Equipe Projet (EP). Ces différents organes mis en place auront la responsabilité d'assurer le contrôle qualité à divers niveaux afin de s'assurer de l'atteinte effective des résultats du projet. Le travail de l'Equipe de Gestion du Projet sera supervisé par le Comité Technique d'Experts qui aura en charge la validation de l'ensemble des documents à transmettre au Comité de Pilotage Conjoint du Plan Prioritaire pour la Consolidation de la Paix en Côte d'Ivoire, via le Secrétariat Technique avant toutes ses sessions.

- **Le Comité de Pilotage Conjoint du plan prioritaire pour la consolidation de la paix (CP)**

Ce Comité de Pilotage conjoint mis en place en 2011 dans le cadre de la coordination de la mise en œuvre du Plan prioritaire des projets financés par le PBF en Côte d'Ivoire et coprésidé par le Ministre d'Etat, Ministre du Plan et du Développement et le Coordonnateur Résident du SNU, assurera l'orientation générale, la supervision et le suivi d'ensemble de la mise en œuvre du présent projet.

- **Le Comité Technique d'Experts (CTE)**

Le comité coprésidé par le Ministère d'Etat, Ministère du Plan et du Développement et le Bureau du Coordonnateur Résident, qui travaille en étroite collaboration avec le Secrétariat Technique aura pour mission de coordonner et encadrer le travail de formulation et de mise en œuvre des programmes et projets du Plan Prioritaire en veillant à l'approche programme. Ce comité composé de personnes issues des ASNU et du gouvernement aura pour mission de : i) Analyser et approuver techniquement les propositions de programmes/projets avant leur soumission au comité de pilotage et faire le suivi technique des programmes et projets ; ii) Analyser les plans de travail (PTA) et les rapports périodiques avant leur soumission au comité de pilotage ; iii) Analyser tout autre document concourant à la mise en œuvre du Plan Prioritaire.

- **Le Comité de Coordination du Projet (CCP)**

Le Comité de Coordination du Projet (CCP), présidé par l'agence lead, aura la responsabilité générale de la coordination technique du projet et rendra régulièrement compte au Comité de Pilotage Conjoint du Plan Prioritaire. Les agences du SNU récipiendaires du fonds et les autres partenaires stratégiques du projet (Ministères et autres structures étatiques intéressées) seront représentés au sein du CCP par des experts désignés. Le fonctionnement du CCP sera régi par des termes de référence validés par ses membres.

Le CCP sera chargé d'adopter et d'actualiser le plan de travail du projet, et d'approuver les propositions techniques visant à l'amélioration des performances.

- **L'Equipe Projet (EP)**

La mise en œuvre quotidienne des activités du projet sera confiée à une équipe restreinte composée d'Expert(e)s dirigés par un(e) Chef de projet qui sera aidé par un personnel d'appui (assistant administratif et financier, spécialiste des achats, chauffeur) qui interagiront avec le Comité de Coordination du Projet (CCP). L'équipe aura recours à d'autres expertises (consultants et/ou VNU) utiles pour l'efficacité des actions à entreprendre pour appuyer la réalisation de certaines activités opérationnelles. Elle pourra aussi s'appuyer sur les équipes des projets et programmes du PNUD et d'autres agences UN ayant des domaines d'actions cohérents avec ceux identifiés par le projet (RSS, cohésion sociale, réintégration socio-économique des ex-combattants et insertion des jeunes, chaînes de valeurs incisives...). Cette équipe s'assurera de la mise en œuvre des recommandations du CCP, et coordonne la rédaction des rapports d'activités.

- **Rôle et Responsabilités des agences leads**

Le PNUD qui aura le lead de l'intervention, assurera la coordination générale des activités du projet au quotidien. Elle coordonne l'élaboration, la mise en œuvre, et le suivi des PTA et l'élaboration des

rapports périodiques relatifs aux résultats. Il encadrera l'équipe technique pour les aspects relatifs au projet conjoint, concourant à l'atteinte des résultats. Il rapportera au Comité de Coordination du Projet et au Comité de Pilotage. Il pourra, dans le cadre de la planification conjointe, réaliser des activités dont elle a un avantage comparatif pour l'atteinte des autres résultats pour lesquels elle n'est pas forcément lead. Le PNUD a la responsabilité de gérer les fonds qui lui sont alloués, de contribuer de façon concertée avec les autres agences à la préparation, la mise en œuvre, le suivi des PTA et l'élaboration des rapports périodiques relatifs aux résultats et de rendre compte de l'exécution des activités et des ressources.

b) Gestion des risques

Risques	Probabilité (haute, moyenne, faible)	Gravité de l'impact sur le projet (haute, moyenne, faible)	Stratégie d'atténuation (et personne/unité responsable)
Résurgence des mutineries au sein de l'armée impliquant les intégrés des groupes armés, les ex-combattants revendicatifs et/ou les jeunes à risque	Moyenne	Haut	Renforcer le plaidoyer auprès du gouvernement pour la mise en œuvre des nouvelles Lois de programmation militaire et de sécurité intérieure qui permettent d'adresser les besoins des militaires et des forces de sécurité en Côte d'Ivoire, ainsi que la consolidation des acquis de la réintégration socio-économique des ex-combattants démobilisés, avec une participation des jeunes à risque des zones concernées. Ce plaidoyer doit être fait par le SNU, la Société Civile et les partenaires au développement
La persistance de la pauvreté reste une source critique de conflits et de vulnérabilité des jeunes et doit être abordée de manière globale, avec des interventions de promotion de la paix, y compris le respect des droits humains.	Moyenne	Faible	Renforcer le plaidoyer auprès du gouvernement pour la mise en œuvre des mesures de réduction de la pauvreté telles que déclinées dans le Plan National de Développement (PND 2016-2020) de la Côte d'Ivoire. / Ce plaidoyer doit être fait par le SNU et les partenaires au développement
Absence de financement pour la mise en œuvre effective de la nouvelle stratégie nationale de prévention et de lutte contre le terrorisme	Faible	Moyenne	Le gouvernement doit développer et mettre en œuvre, avec l'appui des partenaires au développement, un plan cohérent de mobilisation de ressources pour la mise en œuvre de sa stratégie de prévention et de lutte contre le terrorisme.
Dégradation de la situation sécuritaire encore fragile et résurgence des affrontements communautaires	Moyenne	Faible	Poursuivre et renforcer les actions de sensibilisation sur les mécanismes de prévention de conflits au sein des communautés et appuyer les comités de Paix mis en place
Instabilité politique	Moyenne	Haut	Poursuivre et renforcer le dialogue politique comme stipulé dans le Plan de transition
Pesanteurs socioculturelles	Moyenne	Faible	Les partisans conservateurs des pratiques

			traditionnelles bloquants seront sensibilisés par les autorités locales
Escalade des tensions liées à la période électorale de 2020	Haute	Haute	Les questions de culture démocratique et d'élections apaisées seront intégrées dans les activités de sensibilisation et de formation des acteurs locaux lors des dialogues.
Eventuels affrontements entre différentes factions des forces de défense et de sécurité comme celui constaté entre la police et les forces spéciales en septembre 2019	Faible	Faible	Renforcer le plaidoyer auprès du gouvernement pour plus de sensibilisations au sein des casernes et unités des FDS ; Poursuivre les formations des éléments des FDS lors des dialogues socio-sécuritaires en mettant l'accent sur l'indispensable collaboration entre les différentes unités.

c) Suivi et évaluation

Le rôle de coordination du suivi et évaluation des projets PBF sera dévolu au Secrétariat Technique qui va appuyer les agences dans l'élaboration des plans de travail annuels, le suivi et l'évaluation des projets. Afin de s'assurer des progrès et des changements obtenus, le secrétariat coordonnera la réalisation d'enquêtes ou études devant informer certains indicateurs clés en matière de consolidation de la paix ainsi que l'évaluation indépendante de l'ensemble du portefeuille PBF. Une attention sera accordée par le secrétariat à la visibilité des appuis du PBSO et des autres bailleurs dans le cadre du PACoP de même qu'aux résultats obtenus sur le terrain. A cet effet, un budget total de 120 000 USD sera dégagé pour les activités de coordination, de suivi & évaluation et de communication.

- Planification conjointe

Le Secrétariat Technique coordonnera la planification et la mise en œuvre des activités déclinées dans les projets PBF qu'elles soient d'ordre programmatique, opérationnel ou de communication. Il s'agira d'une planification conjointe qui veillera à la synergie et à la complémentarité entre les projets PBF mais aussi celles des projets PBF avec d'autres composantes financées par d'autres bailleurs dans le cadre du PACoP.

La planification conjointe permettra d'assurer une approche conjointe et intégrée pour le ciblage géographique et des bénéficiaires et une meilleure coordination des activités. Ceci permettrait de mutualiser les ressources des projets et d'assurer plus d'impact.

A l'issue de ce processus, un plan de travail annuel sera élaboré pour chaque projet PBF avec des cibles et des indicateurs de performance des activités à mener et un cadre budgétaire. Ce document sera validé et signé les co-présidents du comité technique des experts.

- Dispositif de suivi-évaluation

En vue d'améliorer l'efficacité et l'efficience des projets PBF il sera mis en place un dispositif de suivi et d'évaluation à double ancrage : i) un ancrage opérationnel au niveau des institutions chargées de la mise en œuvre des projets PBF et, ii) un ancrage stratégique au niveau du secrétariat chargé de la coordination, de la planification et du suivi des projets PBF et du PACoP.

Le dispositif de suivi-évaluation sera basé sur une approche participative incluant tous les acteurs (agences SNU, institutions de mise en œuvre, bénéficiaires). Il s'articulera autour du suivi courant et d'une évaluation des impacts et permettra d'assurer la redevabilité, le pilotage des actions et le partage d'informations. A cette fin, le secrétariat va appuyer le dispositif de suivi-évaluation, notamment :

- L'identification des informations nécessaires et la construction des indicateurs pertinents ;

- L'élaboration des outils et procédures qui permettront le recueil des informations en temps voulu ;
- La définition des procédures de traitement impliquant les acteurs ;
- La définition des modalités de diffusion des données une fois traitées aux acteurs concernés (rapports, supports de communication ...) ;
- La mise à jour de la cartographie et son utilisation comme outil de suivi-évaluation ;
- La collecte des bonnes pratiques qui doivent être documentées.

- Outils de Suivi-évaluation

Les outils suivants seront utilisés dans le cadre du suivi et évaluation des projets PBF :

- Le Calendrier de suivi évaluation des projets PBF arrimé au calendrier de suivi et évaluation du PACoP
- Le Plan de mesure des performances
- Les Revues semestrielles et annuelles conjointes dont l'objectif est de mesurer le niveau d'atteinte des résultats escomptés, de prendre des mesures correctives requises et de renforcer la concertation entre les acteurs. Toutes les parties prenantes du programme participeront à l'ensemble des revues de manière à favoriser les synergies et les complémentarités entre les projets.
- Les visites conjointes de terrain organisées par le secrétariat
- Le Reporting assuré par chaque projet tout en veillant à la synergie des 3 projets
- La Cartographie des interventions
- L'Evaluation finale portant sur les niveaux de résultats des projets sera menée conjointement par le SNU et le gouvernement en fin des projets. Sa préparation s'appuiera sur les rapports d'avancement périodique, les résultats des enquêtes et études.

d) Dispositions administratives

Le Bureau des Fonds d'affectation spéciale pluripartenaires (MPTF) du PNUD fait office d'Agent administratif (AA) du Fonds pour la consolidation de la paix, et est chargé, à ce titre, de recevoir les contributions des donateurs, d'assurer les transferts de fonds des entités des Nations Unies bénéficiaires, ainsi que de la consolidation des rapports narratifs et financiers et de la présentation de l'ensemble aux donateurs liés au PBSO et au Fonds. En tant qu'Agent administratif, le MPTF transfère les fonds aux entités des Nations Unies bénéficiaires sur la base du Mémoire d'accord signé par chaque entité et par le MPTF.

Fonctions de l'Agent administratif

Au nom des organisations participantes, et conformément au « Protocol on the Administrative Agent for Multi Donor Trust Funds and Joint Programmes, and One UN funds » (2008)¹⁰ (Protocole relatif à l'Agent administratif des Fonds d'affectation spéciale pluridonateurs et des Programmes conjoints, et du Fonds du programme des Nations Unies « Unis dans l'action ») – protocole approuvé par le Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD) – le Bureau des Fonds d'affectation spéciale pluripartenaires doit, en tant qu'Agent administratif du Fonds :

- Débourser des fonds à l'intention de chaque entité des Nations Unies bénéficiaire, conformément aux instructions du PBSO. En principe, l'Agent administratif procède à chaque versement dans un délai de 3 à 5 jours ouvrables après avoir reçu les instructions du PBSO, ainsi que le Formulaire de demande pertinent et le Descriptif de projet signé par tous les participants concernés;
- Consolider les rapports narratifs et les états financiers (annuels et finals), sur la base des demandes soumises à l'Agent administratif par les entités des Nations Unies bénéficiaires, et fournir aux donateurs et au PBSO les rapports d'activité consolidés;

¹⁰ Disponible à l'adresse suivante : <http://www.undg.org/docs/9885/Protocol-on-the-role-of-the-AA,-10.30.2008.doc>

- Procéder, dans le cadre du système du MPTF, à la clôture opérationnelle et financière du projet, une fois celui-ci déclaré officiellement achevé par l'entité des Nations Unies bénéficiaire concernée (en joignant également le rapport narratif final, l'état financier final certifié et le document spécifiant le remboursement du solde);

Déboursier des fonds à l'intention de toute entité des Nations Unies bénéficiaire, afin de couvrir tout coût supplémentaire décidé par le PBSO, conformément au statut et aux règles du Fonds.

Responsabilité, transparence et rapports des entités des Nations Unies bénéficiaires

Les entités des Nations Unies bénéficiaires doivent assumer intégralement la responsabilité programmatique et financière des fonds qui leur sont versés par l'Agent administratif. Ces fonds seront gérés par chaque entité conformément à son propre statut, ses propres règles, directives et procédures.

Chacune de ces entités tiendra un « grand livre » faisant état de la réception et de la gestion des fonds qui lui auront été versés par l'Agent administratif sur le budget du Fonds. Ce grand livre, autonome pour chaque entité, sera géré par l'entité en question conformément à ses règles, directives et procédures (y compris les règles régissant les intérêts). Chaque « grand livre » autonome sera soumis exclusivement aux procédures d'audit internes et externes établies dans le cadre du statut, des règles, des directives et procédures applicables à l'entité des Nations Unies concernée.

Chaque entité des Nations Unies bénéficiaire fournira à l'Agent administratif et au PBSO (uniquement en ce qui concerne les rapports narratifs, dans ce dernier cas) les éléments suivants :

- Des rapports d'activité semestriels, à soumettre au plus tard le 15 juillet ;
- Des rapports d'activité narratifs annuels, à soumettre au plus tard le 15 novembre ;
- Des rapports d'activité narratifs finaux (de fin de projet), à soumettre au plus tard dans un délai de 3 mois après la clôture opérationnelle du projet ;
- Des états financiers annuels en date du 31 décembre et concernant les fonds versés à l'entité en question par le Fonds, à soumettre dans un délai de 4 mois après la fin de l'année civile (30 avril);
- Des rapports narratifs finals, après achèvement des activités prévues dans le document programmatique approuvé, et à soumettre dans un délai de 4 mois (30 avril), au cours de l'année suivant l'achèvement des activités en question. Le rapport final contiendra un résumé des réalisations et résultats en regard des buts et objectifs du Fonds;
- Des états financiers finals et certifiés, après achèvement des activités prévues dans le document programmatique approuvé, et à soumettre dans un délai de 6 mois (30 juin), au cours de l'année suivant l'achèvement des activités en question;
- Le solde non utilisé à la clôture du projet devra être reversé, et une notification sera envoyée à ce sujet au Bureau du MPTF, dans un délai de 6 mois (30 juin) au cours de l'année suivant l'achèvement des activités.

Propriété du matériel, des fournitures et autres biens

La propriété du matériel, des fournitures et autres biens financés sur le budget du Fonds sera assumée par l'entité des Nations Unies bénéficiaire et responsable des activités. Les questions de transfert de propriété demandé par l'entité des Nations Unies bénéficiaire seront déterminées conformément aux politiques et procédures de l'entité en question.

Information du public

Le PBSO et l'Agent administratif veilleront à la publication des opérations du Fonds sur le site Internet de ce dernier (<http://unpbf.org>) et sur le site de l'Agent administratif (<http://mptf.undp.org>).

Annexe A : Résumé du projet (à fournir sous format Word au Bureau du MPTF)

Annexe B : Cadre de résultats du projet PRF